Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260317-2026__08-DE

COTES D'ARMOR

-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 MARS 2026

Date de convocation : 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept mars à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.

Était absent : Tassel Sébastien.

Secrétaire de séance : LE GALL Jean-Patrice.

2026-08- MARCHÉ PUBLIC – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ DE FOURNITURE, LIVRAISON DE GAZ PROPANE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

VU le C.G.C.T ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 a L.2113-8 relatif au groupement de commandes ;

VU la délibération n°2024-54 du 3 décembre 2024, portant élection du Maire ;

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ; procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac communauté Bretagne Centre.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260317-2026__08-DE

Ainsi,

Le conseil municipal DÉCIDE :

1. de valider l'adhésion au groupement de commandes de fourniture et livraison de gaz propane et de la maintenance des installations des cuves,
2. d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive que toutes les pièces afférentes, et, à engager toute démarche visant la réalisation du marché public.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD.

